

---

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE CALIXA-LAVALLÉE**

---

Séance ordinaire du conseil de la municipalité de Calixa-Lavallée tenue à la salle municipale du 771 rue Beauce le 6 avril 2010, à compter de 20 heures 00.

**Sont présents :**

Mesdames les conseillères Éva Böröcz, Sylvette Savaria et messieurs les conseillers André Allard, Ghislain Beauregard, Bruno Napert, Daniel Plouffe, formant quorum sous la présidence de Monsieur le maire Claude Jutras.

Monsieur Alain Beauregard, secrétaire-trésorier et directeur général, assure le greffe.

**OUVERTURE DE LA SESSION**

Monsieur le maire constate le quorum et déclare la session ouverte à 20 heures 00.

2010-04-40

**1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Sur la proposition de madame la conseillère Éva Böröcz, appuyée par madame la conseillère Sylvette Savaria, il est unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

1. Adoption de l'ordre du jour ;
2. Procès verbal de la séance ordinaire du 2 mars 2010 – Adoption ;
3. Affaires découlant des séances du conseil du 2 mars 2010 ;
4. Éthique dans le milieu municipal – Projet de loi – Demande d'équité;
5. Correspondance ;

**FINANCES**

6. Comptes payés et à payer – Autorisation ;

**7. Comités du conseil ;**

**7.1 Bâtiments et propriétés municipales ;**

- 7.1.1 Rapport du comité ;
- 7.1.2. Réparation des fondations et du toit, entrée de droite – Normand Jacques – dernier versement ;
- 7.1.3 Archives – Aide financière, ministère de la culture, des communications et de la condition féminine ;

**7.2. Voirie et aqueduc ;**

- 7.2.1 Rapport du comité ;
- 7.2.2 Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal – Demande ;
- 7.2.3 Permission de voirie annuelle pour travaux d'urgence – Ministère des transports ;
- 7.2.4. Règlement de modification n° 196-1 modifiant le règlement sur les ponceaux et fossé de ligne – Adoption ;

**7.3 Environnement ;**

- 7.3.1 Rapport du comité ;
- 7.3.2. Nuisances, Entreposage extérieur - Directives à l'inspecteur municipal ;

**7.4 Urbanisme ;**

- 7.4.1 Rapport du comité ;
- 7.4.2 Compte rendu des réunions du CCU du : 11 janvier, 25 janvier, 9 février, 3 mars

- 2010 ;  
7.4.3 Demande de dérogation mineure, 631 rue Labonté ;  
7.4.4 Règlement de modification n° 181-26 – Avis de motion ;  
7.4.5 Demande d'autorisation, CPTAQ – lot n° 406-26, rue Labonté – Appui ;  
7.4.6 Plan et règlements d'urbanisme – État d'avancement des travaux ;

#### **7.5. Culture et patrimoine ;**

- 7.5.1 Rapport du comité ;

#### **7.6 Loisirs ;**

- 7.6.1 Rapport du comité ;

#### **7.7 Transport et transport adapté ;**

- 7.7.1 Rapport du comité ;

#### **7.8 Sécurité civile et prévention des incendies ;**

- 7.8.1 Rapport du comité ;

8. Période de questions ;  
9. Levée de l'assemblée.

**ADOPTÉE**

En cours de séance, le sujet suivant est ajouté :

**8.1 532, rue Lamontagne, révision de la valeur foncière – Demande à l'évaluateur;**

2010-04-41

#### **2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 MARS 2010**

Sur une proposition de monsieur le conseiller Bruno Napert, appuyé par monsieur le conseiller Daniel Plouffe, il est unanimement résolu :

**D'ADOPTER** le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mars 2010 tel que déposé.

**ADOPTÉE**

#### **3. AFFAIRES DÉCOULANT DES SÉANCES DU 2 MARS 2010**

Le directeur général résume le suivi fait aux décisions de la séance tenue le 2 mars 2010.

2010-04- 42

#### **4. ÉTHIQUE DANS LE MILIEU MUNICIPAL – PROJET DE LOI – DEMANDE D'ÉQUITÉ**

**ATTENDU QUE** le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, Monsieur Laurent Lessard, entend déposer dans les prochaines semaines un projet de loi portant sur l'éthique dans le milieu municipal;

**ATTENDU QUE** le projet de loi devrait prévoir plusieurs obligations pour les municipalités, dont l'obligation d'adopter un Code d'éthique contenant une base commune et minimale de comportements fautifs et un régime de sanctions applicables par un commissaire à l'éthique qui relèverait de la Commission municipale;

**ATTENDU QUE** ce commissaire aurait un pouvoir d'enquête et d'application de ses décisions, avec un pouvoir de révision à la Cour supérieure;

**ATTENDU QUE** les municipalités devraient également se doter de répondants à

l'éthique;

ATTENDU QUE l'UMQ est favorable au développement et à la promotion d'une culture éthique forte incluant une formation obligatoire pour tous;

ATTENDU QUE l'Union a de nombreuses réserves sur les intentions gouvernementales de vouloir judiciairiser l'éthique en mettant en place une structure quasi-judiciaire de surveillance, car il existe déjà des tribunaux pour s'assurer que les manquements à l'éthique soient sanctionnés;

ATTENDU QU' il n'est pas démontré que la confiance des citoyens est renforcée par une judiciairisation de l'éthique;

ATTENDU QUE le projet de loi 48, Code d'éthique et de déontologie des membres de l'Assemblée nationale, qui prévoit des règles d'éthique pour les députés et ministres, n'a pas encore été adopté;

ATTENDU QUE selon ce projet de loi, seul un député peut porter plainte contre un autre député, alors que pour le monde municipal, tout citoyen aurait ce pouvoir et que c'est l'Assemblée nationale, par une décision prise par les 2/3 de ses membres, qui pourrait appliquer une sanction recommandée par le Commissaire à l'éthique alors que pour le monde municipal, le commissaire aurait un pouvoir de sanction;

ATTENDU QU'en matière d'éthique, il ne devrait pas y avoir deux poids, deux mesures et qu'en ce sens, les mêmes règles devraient s'appliquer aux élus provinciaux et aux élus municipaux;

ATTENDU QU'il est important que le monde municipal fasse connaître rapidement sa position à l'égard du dossier de l'éthique;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur le conseiller Ghislain Beauregard, appuyé par monsieur le conseiller Daniel Plouffe, il est unanimement résolu :

**QUE** la municipalité de Calixa-Lavallée demande au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, d'adopter pour les élus municipaux, les mêmes règles d'éthique et les mêmes mécanismes de régulation de l'éthique que celles qui seront adoptées pour les élus provinciaux;

**QUE** les codes d'éthique des élus municipaux et des élus provinciaux soient adoptés en même temps;

**QUE** cette résolution soit transmise au premier ministre, au député provincial du comté et à l'Union des municipalités du Québec.

**ADOPTÉE**

## **5. CORRESPONDANCE**

Aucune correspondance particulière.

## **FINANCES**

2010-04-43

## **6. COMPTES PAYÉS ET À PAYER - AUTORISATION DE PAIEMENT**

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame la conseillère Éva Böröcz appuyée par monsieur le conseiller André Allard, il est unanimement résolu :

**QUE LA LISTE** des comptes au montant de 75 005,76 \$ soit approuvée.

**ADOPTÉE**

## **7. COMITÉS DU CONSEIL ;**

### **7.1 BÂTIMENTS ET PROPRIÉTÉS MUNICIPALES ;**

**7.1.1 RAPPORT DU COMITÉ.**

Monsieur le conseiller André Allard n'a rien de particulier à signaler.

2010-04-44

**7.1.2 RÉPARATION DES FONDATIONS ET DU TOIT, ENTREE DE DROITE – NORMAND JACQUES – DERNIER VERSEMENT**

**CONSIDÉRANT** la fin des travaux confiés à monsieur Normand Jacques;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur le conseiller André Allard appuyé par monsieur le conseiller Daniel Plouffe, il est unanimement résolu :

**D'AUTORISER** le dernier versement au montant de 880.42 \$.

**ADOPTÉE**

2010-04-45

**7.1.3. ARCHIVES – AIDE FINANCIERE, MINISTERE DE LA CULTURE, DES COMMUNICATIONS ET DE LA CONDITION FEMININE**

**CONSIDÉRANT** le programme d'aide financière « Aide au projets- Accueil » du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine;

**CONSIDÉRANT** la participation financière de la municipalité de 800 \$ en argent, de 2 950\$ en ressources, la contribution du ministère étant de 11 250 \$;

**CONSIDÉRANT** que la conservation des archives anciennes de la municipalité et la mise à jour des archives est au nombre des projets figurant au budget;

**CONSIDÉRANT** la réception, séance tenante, de la lettre d'approbation de la ministre madame Christine Saint-Pierre, datée du 18 mars 2010;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame la conseillère Sylvette Savaria, appuyée par madame la conseillère Éva Böröcz, il est unanimement résolu :

**DE PARTICIPER** au programme d'aide financière « Aide au projets- Accueil » ;

**DE CONTRIBUER** à raison de 800 \$ en argent et 2 950 \$ en ressources ;

**D'AUTORISER** mm le maire et le directeur général à signer une entente en ce sens avec le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine.

**ADOPTÉE**

**7.2 VOIRIE ET AQUEDUC ;**

**7.2.1 RAPPORT DU COMITÉ**

Monsieur le conseiller Ghislain Beaugard informe la population sur la poursuite des travaux de rapiéçage (nids de poule) avec de l'asphalte tiède.

2010-04-46

**7.2.2 PROGRAMME D'AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL-DEMANDE**

**CONSIDÉRANT** le programme d'amélioration du réseau routier municipal ;

**CONSIDÉRANT** l'enveloppe budgétaire mise à la disposition de la municipalité par le député à l'Assemblée nationale ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur le conseiller Bruno Napert appuyé par monsieur le conseiller Ghislain Beaugard et unanimement résolu :

**DE SOUMETTRE** au programme le remplacement des glissières de sécurité sur la rue Lamontagne au coût estimé de 9 000. \$

**ADOPTÉE**

2010-04-47

**7.2.3 PERMISSION DE VOIRIE ANNUELLE POUR TRAVAUX D'URGENCE –  
MINISTÈRE DES TRANSPORTS ;**

**CONSIDÉRANT** la lettre datée du 23 février 2010 de monsieur Marc Desrochers, chef des Centres de services de la direction de l'Est-de-la-Montérégie, ministère des Transports ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur le conseiller Ghislain Beaugard appuyé par monsieur le conseiller Daniel Plouffe et unanimement résolu :

**DE PRENDRE ACTE** de la lettre susmentionnée et les conditions qui y figurent ;

**QUE LA MUNICIPALITÉ** se porte garante du fait qu'elle pourrait, en cours d'année, effectuer des travaux sur les routes de juridiction provinciale pour la mise en état des éléments composant la route, pour reconstruire ces routes selon les normes du ministère des Transports du Québec et les autres exigences particulières apparaissant dans les permis d'intervention, pour un montant estimé ne dépassant pas 10 000 \$ ;

**DE NOMMER** pour responsable à signer les permis le directeur général ;

**QUE LA PRÉSENTE** soit valide pour une période de douze mois à compter de la date de son adoption.

**ADOPTÉE**

2010-04-48

**7.2.4. RÈGLEMENT DE MODIFICATION N° 196-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT  
SUR LES PONCEAUX ET FOSSÉ DE CHEMIN – ADOPTION.**

**CONSIDÉRANT** l'avis de motion donné en séance régulière du 2 mars 2010 et dépôt d'un projet de règlement ;

**CONSIDÉRANT** que l'entretien des fossés municipaux contribue au drainage des terrains adjacents ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur le conseiller Ghislain Beaugard appuyé par madame la conseillère Éva Böröcz et unanimement résolu :

**D'ADOPTER** le règlement de modification n° 196-1.

**ADOPTÉE**

**7.3 ENVIRONNEMENT ;**

**7.3.1 RAPPORT DE COMITÉ**

Monsieur le conseiller André Allard informe la population qu'il n'y a pas de développement dans les dossiers du projet pilote de caractérisation des fosses septiques.

2010-04-49

**7.3.2 NUISANCES, ENTREPOSAGE EXTÉRIEUR - DIRECTIVES À L'INSPECTEUR  
MUNICIPAL**

**CONSIDÉRANT** l'état délabré de certaines propriétés ;

**CONSIDÉRANT** que le conseil considère impératif de préserver l'image de la municipalité ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur le conseiller Ghislain Beaugard appuyé par madame la conseillère Sylvette Savaria et unanimement résolu :

**DE DONNER INSTRUCTIONS** à l'inspecteur municipal d'entreprendre les procédures réglementaires de correction des nuisances pour les numéros civiques suivants 525 et 793 rue Labonté.

**ADOPTÉE**

## **7.4 URBANISME ;**

### **7.4.1 RAPPORT DE COMITÉ**

Monsieur le conseiller Bruno Napert informe les personnes présentes que les travaux de rédaction réglementaire se poursuivront sous peu. Il est annoncé la démission du président monsieur Paul Morin.

2010-04-50

### **7.4.2 COMPTE RENDU DES REUNIONS DU CCU DU : 11 JANVIER, 25 JANVIER, 9 FEVRIER, 3 MARS 2010**

**CONSIDÉRANT** le dépôt des compte rendus des comités du 11, 25 janvier, 9 février et 3 mars 2010 ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame la conseillère Éva Borocz appuyée par monsieur le conseiller Daniel Plouffe et unanimement résolu :

**D'ADOPTER** lesdits comptes rendus.

**ADOPTÉE**

2010-04-51

### **7.4.3 DEMANDE DE DEROGATION MINEURE, 631, RUE LABONTE**

**CONSIDÉRANT** que la recommandation du comité consultatif d'urbanisme réuni le 3 mars 2010 ;

**CONSIDÉRANT** que la demande de dérogation est importante soit un agrandissement de 76 % à la superficie maximale permise soit 75 m<sup>2</sup> ;

**CONSIDÉRANT** que le projet se situe dans un environnement où ce genre d'usage existe, la zone ayant déjà été mixte ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Plouffe appuyé par monsieur le conseiller André Allard et unanimement résolu :

**DE NE PAS ACCORDER** la dérogation demandée et ;

**DE DONNER INSTRUCTIONS** au directeur général de rédiger un règlement de modification afin d'attribuer au secteur concerné une zone mixte.

**ADOPTÉE**

### **7.4.4 RÈGLEMENT DE MODIFICATION N° 181-26 – AVIS DE MOTION**

Monsieur le conseiller Ghislain Beauregard donne avis de motion à l'effet que lors d'une séance ultérieure du conseil il déposera pour adoption le règlement n° 181-26 afin de changer une partie de la zone Ra-8 pour créer la zone Mix-3.

2010-04-52

### **7.4.5 DEMANDE D'AUTORISATION, CPTAQ - LOT, N° 406-26, RUE LABONTÉ – APPUI**

**CONSIDÉRANT** que la demande d'autorisation pour morcellement et construction d'une résidence ;

**CONSIDÉRANT** le projet conforme au règlement de zonage (zone RUR-1) et au règlement de contrôle intérimaire (affectation A-2) ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Plouffe appuyé par monsieur le conseiller Bruno Napert et unanimement résolu :

**DE DÉCLARER** conforme à la réglementation locale et régionale le projet de morcellement et de construction d'une résidence sur le lot n° 406-26 et

**D'APPUYER** la demande de morcellement et construction d'une résidence sur le lot n° 406-26 auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec.

**ADOPTÉE**

#### **7.4.6 PLAN ET RÈGLEMENTS D'URBANISME**

Le directeur général informe la population de la poursuite des travaux du CCU le 13 avril 2010.

### **7.5 CULTURE ET PATRIMOINE ;**

#### **7.5.1 RAPPORT DE COMITÉ**

Madame la conseillère Éva Böröcz n'a rien de particulier à signaler.

### **7.6 LOISIRS ;**

#### **7.6.1 RAPPORT DE COMITÉ**

Madame la conseillère Sylvette Savaria invite la population à la présentation de chandelles au profit des Loisirs de Calixa-Lavallée le 25 avril, 13 h 30.

### **7.7 TRANSPORT ET TRANSPORT ADAPTE ;**

#### **7.7.1 RAPPORT DE COMITÉ**

Monsieur le conseiller Daniel Plouffe informe les personnes présentes qu'il n'y a un sondage fait par la MRC pour l'utilisation des services hors horaire, l'achat de deux véhicules pour remplacer ceux hors d'usage et de la révision des tarifs en appliquant le même taux que ceux de l'AMT. Il est aussi rappelé le sondage inséré dans l'Oiseau-Mouche sur le navettage Calixa-Lavallée – Verchères.

### **7.8 SECURITE CIVILE ET PREVENTION DES INCENDIES ;**

#### **7.8.1 RAPPORT DE COMITÉ**

Monsieur le conseiller Daniel Plouffe informe la population des démarches en cours pour se doter d'une borne sèche. Madame la conseillère Sylvette Savaria se propose pour mettre à jour le plan de mesure d'urgences.

### **8. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Monsieur le maire tient une période de questions pour les personnes présentes dans l'assistance. Il est principalement question de vidange des fosses, de révision de la valeur d'une propriété, de l'état de la rue Berthiaume suite au nivellement fait vendredi dernier.

2010-04-53

#### **8.1. 532, RUE LAMONTAGNE – RÉVISION DE LA VALEUR FONCIÈRE DEMANDE À L'ÉVALUATEUR**

**CONSIDÉRANT** la demande de révision faite par les propriétaires du 532, rue Lamontagne;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur le conseiller Bruno Napert appuyé par monsieur le conseiller Daniel Plouffe et unanimement résolu :

**DE DEMANDER** à l'évaluateur de la firme Évimbec affecté au dossier d'accélérer le traitement de la demande de révision de la valeur foncière de la propriété sise au 532, rue Lamontagne.

**ADOPTÉE**

**2010-04-54**

**9. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

L'ordre du jour étant épuisé, sur la proposition de monsieur le conseiller Ghislain Beaugard, appuyé par monsieur le conseiller Daniel Plouffe, il est unanimement résolu que la présente session soit levée à 20 h 45.

**ADOPTÉE**

---

**Claude Jutras**  
**Maire**

---

**Alain Beaugard**  
**Secrétaire-trésorier**  
**Directeur général**